

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

**Présents :** Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Jilian MILLET, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

**Ayant donné pouvoir :** Ophélie MOREL à Jérôme LACOUR, Madeleine ORIOL à Elise MERCIER, Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

**Secrétaire de séance :** Martine BUGNOT

**Date de convocation :** 14/09/2023

La séance est précédée d'une présentation réalisée par l'entreprise Just Queen qui demande l'autorisation d'installer un distributeur automatique de pizzas fraîches sur la Place des Erables (anciennement un projet de M. Beaud).

## 1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 03/07/2023.

## 2. PERSONNEL COMMUNAL

**Contrat saisonnier :** le maire informe l'assemblée de la décision prise de prolonger d'un mois le contrat saisonnier de l'agent intervenant sur les espaces verts, notamment pour assister l'agent communal pour la taille des haies.

**Embauches :** trois agents ont été engagés au 01/09/2023 en contrat à durée déterminée :

- agent en restauration collective - service des repas à la cantine (16 heures/semaine scolaire)
- ATSEM pour la classe de GS/CP (12 heures/semaine scolaire)
- agent administratif – soutien en mairie (étudiante BUT Carrières Juridiques en alternance pour deux ans)

**Emploi du temps de la mairie :** en raison de la présence de l'alternante du mercredi au vendredi chaque semaine, les horaires du secrétariat de mairie évoluent : présence du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Les permanences d'ouverture au public ne changent pas : mardi et jeudi de 09h00 à 12h00, vendredi de 13h00 à 18h30 en semaine paire, samedi de 09h00 à 11h00 en semaine impaire.

### 3. INFRASTRUCTURES

#### Bâtiments

Mairie : Un cambriolage du bâtiment de la mairie a été perpétré le 15/08/2023. Les cartes grises de la CUMA de Condeissiat ont été dérobées. L'infraction a entraîné la dégradation de quatre portes, dont la porte de la bibliothèque qui donne sur l'extérieur. La commune a sollicité des devis pour le remplacement des menuiseries dégradées. Par ailleurs, il est décidé d'installer des alarmes supplémentaires avec alerte téléphonique (une pour le bâtiment de la mairie, une pour le local technique).

Le maire informe l'assemblée des fracturations d'écoles dans le secteur de la Dombes, et des dégradations commises dans certains golfs.

Cour mairie : Le Conseil municipal décide de continuer le programme des travaux de la cour avec l'installation de l'électricité au pied des arbres et la sécurisation du puits pour l'arrosage. Ensuite il est prévu l'aménagement du jardin (abattage d'arbres morts, arrachage des bambous et édification d'une clôture).

Ecole primaire de la Source : fin août, MCS TP a réalisé la réfection du soubassement du mur du bâtiment.

Salle polyvalente : la commission Infrastructures a pris connaissance des études de faisabilité réalisées par l'ALEC 01 et par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. Une réunion de travail est fixée le 29/09/2023 à 16h30 en mairie pour décider la suite à donner à cette opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

#### Voirie

##### Elagage :

- Chemin de Maillard : afin de faciliter la pose en aérien de la fibre optique, les Haras de Numenor procéderont à l'élagage de la végétation en bordure de leur parcelle. Par ailleurs, la commune organisera l'élagage des grands chênes situés sur le domaine public.
- Route de la Crochère : la commission Infrastructures s'est rendue sur place pour constater l'état de la végétation. Il y a notamment un arbre qui penche fortement au-dessus de la voie publique. Un courrier sera adressé au propriétaire de la parcelle concernée.
- Centre bourg : la commune prévoit l'élagage par lamier des haies situées vers la salle polyvalente, à la Place des Erables, vers le lavoir et vers le terrain de boules de la Rue de la Croix. Une section de la haie entre la salle polyvalente et le local technique, en mauvais état, sera à supprimer et à remplacer par du grillage. Un chiffrage sera demandé.

Inondations Rue de la Croix, Rue de la Source : après un épisode de fortes précipitations, et à la demande des riverains, la commission Infrastructures s'est rendue sur place. Il a été notamment décidé de surélever le trottoir à hauteur du ralentisseur vers l'angle Rue de la Croix/Route de Neuville-les-Dames, afin d'empêcher l'eau de déborder sur le trottoir et mouiller le soubassement des bâtiments.

Accident mortel survenu Route de la Buissonnière : la commission soumettra lors de la prochaine séance une proposition de limitation de vitesse sur cette voie et de panneaux routiers pour signaler que les virages sont dangereux.

Accident de la circulation Rue de la Source : un véhicule a accroché le muret d'un particulier et un panneau annonçant le passage piéton. Le particulier prendra conseil auprès de sa société d'assurances.

*Arrivée de Carine RIGOLLET*

## Délibération n° 2023-09-045 : achat autolaveuse pour l'entretien du sol des bâtiments publics

Sur proposition de la commission Infrastructures, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur de l'achat d'une autolaveuse WETROK MAMBO à batterie (autonomie une heure), largeur de travail 430 mm, rendement nominal de 1720 m<sup>2</sup>/heure, au prix de 3 630,00 € HT, soit **4 356,00 € TTC**.

## Assainissement

Problème sur réseau : Daniel MOREL rappelle que SOGETREL confirme être intervenue pour ôter un poteau destiné au transport de la fibre du conduit d'assainissement collectif Route de la Buissonnière. Rien n'ayant été constaté par la commission Infrastructures, Daniel MOREL propose que la commune rédige un courrier de réserves quant à la bonne réalisation de ces travaux.

## Délibération n° 2023-09-044 : assainissement collectif – convention fixant les modalités de facturation, recouvrement et reversement de la redevance

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à partir du 01/10/2023, le nouveau délégataire du service public retenu par le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Veyle Reyssouze Vieux Jonc est l'entreprise SOGEDO. SOGEDO assurera notamment les opérations de gestion, dont la facturation et le recouvrement, des factures d'eau. Il rappelle que la commune de Condeissiat assure, en régie directe, l'exploitation de ses réseaux de collecte et de traitement des eaux usées. La commune a institué une redevance assainissement qui apparaît sur la facture d'eau potable et précise qu'il convient d'approuver le projet de convention proposé par SOGEDO afin de fixer les modalités de facturation, de recouvrement et de reversement de la redevance d'assainissement collectif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance d'assainissement collectif proposé par la société SOGEDO et autorise le maire à signer ladite convention.

## 4. CADRE DE VIE

### Urbanisme

Jérôme LACOUR donne le compte rendu de la commission Cadre de Vie du 30/08/2023, à savoir :

Dossiers en cours d'instruction :

➤ **Déclaration préalable :**

- GUILLOT Muriel – réfection toiture
- DOUVRE Maxime – remplacement menuiseries
- BIENVENU Gérard – installation panneaux photovoltaïques
- FRANCE GLOBAL ENERGIES – installation panneaux photovoltaïques
- REVERDY Chantal – installation volets roulants
- SCEA REIGNIERES – transformation bureau en logement

➤ **Permis de construire :**

- SIMONET Pascal – extension stabulation et création fosse

Construction LOGIDIA

La commission a alerté LOGIDIA quant à la teinte très claire des menuiseries choisies pour cette construction (gris clair).

## Délibération n° 2023-09-046 : convention communale précisant les conditions de recours au Service Instructeur ADS Unifié

Par délibération du 05/11/2014 le Conseil municipal a adhéré au Service ADS Unifié et a approuvé les modalités de participation financière des communes du territoire, avec la facturation aux communes membres des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol instruits par le service ADS Unifié.

Le Conseil communautaire de la Dombes, réuni le 25/05/2023, a approuvé l'avenant n° 4 à la convention constitutive du Service ADS Unifié, ainsi que ses annexes. Cette avenant vise notamment à intégrer la dématérialisation de l'application du droit des sols et à rééquilibrer le budget du Service ADS.

La clé de répartition définissant les composantes de la contribution financière au Service ADS est réactualisée comme suit :

ANNEXE n° 3 de la convention entre EPCI pour le fonctionnement du service ADS unifié – version modifiée 2023

### **CLE DE REPARTITION**

Composantes de la contribution au service ADS				répartition	tarif unitaire
Part fixe	Droit d'entrée	Fonction du nb de communes ( 55 communes)		5%	229 euros de droit d'entrée par commune 1,05 euros/habitant
	Assistance tél. conseils techniques et juridiques	Fonction de la population		25%	
Part variable	Instruction des dossiers	Dossier	coef. de complexité de	70%	
		Coût unitaire par PCMI (et leurs modificatifs)	1		160€ /PCMI
		Coût permis de construire agricole	1,2		192€/PC
		Coût permis de construire en ZAC et zone artisanale et leur modificatif	1,3		208€/PC
		Coût unitaire par Cua	0,2		32 €/CUa
		coût unitaire arrêté de transfert, annulation, prorogation	0,2		32 €/arrêté
		Coût unitaire par Cub	0,5		80 €/Cub
		Coût unitaire par DP DIVISION	0,8		128€/DP DIVISION
		Coût unitaire par DP	0,5		80 €/DP
		Coût unitaire par PA , PC ERP et PC collectif et leurs modificatifs	2,5		403€/PA PC ERP et collectifs
		Coût unitaire par PD	0,2		32€/PD
	PLU	Rélecture du règlement et des OAP des PLU avant arrêt sur demande expresse des communes			400€/jour + 50€/heure supplémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, approuve le projet d'avenant et ses annexes à intervenir avec la Communauté de Communes de la Dombes et autorise le Maire à signer cet avenant et tout document relatif à ce dossier. Il décide de confier à ce service l'instruction des dossiers suivants : permis de construire, de permis d'aménager, de CUa) et b), de déclarations préalables de division, de déclarations préalables créatrices de surface de plancher, de demandes de modification, prorogation et transfert de décisions, et dossiers portant sur une construction édifée sur un immeuble classé monument historique

#### Terrains :

**Cimetière :** Daniel MOREL informe sur les démarches en cours pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour créer un parking d'une superficie de 600 m2 desservant le cimetière.

**Rue de la Source :** le commission informe le Conseil qu'il sera procédé au bornage d'une parcelle de terrain située derrière l'Ecole de la Source. Des devis sont demandés pour le bornage de la division uniquement.

Arrivée de Ophélie MOREL

## Eclairage public

A la demande du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain, une étude initiale a été réalisée par SARESE sur le parc éclairage public de la commune. Leur étude démontre, grâce à des simulations et des estimations financières, les économies d'énergie envisageables en fonction du degré de modernisation des installations. Le scénario optimal, comprenant le passage en luminaires LED de l'ensemble du parc (104 points lumineux), rénovation des armoires vétustes, installation de modules communicants et mise en place d'un programme d'abaissement des puissances devrait, selon SARESE, générer une économie théorique en kWh de 79,7 % hors extinction. Le scénario transitoire, ou partiel, car on ne remplacerait que les ampoules sodium par des ampoules LED (87 points lumineux), pourrait générer une économie théorique de 72,9%.

A ce stade hypothétique, le Conseil municipal indique à SARESE sa préférence pour le scénario « optimal ».

## Communications

**Fibre optique** : Stephen GAUTIER informe que les travaux de déploiement ont bien avancé. Le déploiement devrait se terminer fin novembre 2023 et la commune pourra ensuite coorganiser une réunion d'information publique sur l'ouverture commerciale de la fibre.

**Antenne GSM** : le raccordement électrique de l'antenne est en cours d'installation.

## Aménagement

**Ambroisie** : la commission constate que cette plante envahissante est de plus en plus présente sur la commune, malgré des fauchages répétés. La commission confirme que dernièrement des pieds d'ambroisie ont été fauchés Chemin de Maillard. Stephen GAUTIER propose que la commission Cadre de Vie mette en place une action de sensibilisation sur cette problématique qui touche à la santé publique. Un article sera à prévoir dans le bulletin municipal 2024.

**Nuisibles** : l'accroissement de la population de ragondins génère de nombreux désagréments. Il est décidé de prendre contact avec le référent de la Communauté de Communes de la Dombes.

**Puits d'Argent** : l'acte de cession ayant été signé le 30/06/2023 par les deux parties, le Conseil municipal décide de démarrer la sécurisation et la rénovation du puits.

## 5. ENFANCE JEUNESSE

### Vie scolaire

**Rentrée scolaire 2023-2024** : Carine RIGOLLET informe le Conseil municipal qu'une réunion de prérentrée a réuni le 01/09/2023 tous les intervenants de la rentrée : enseignants, élus et personnel municipal afin de présenter les agents nouvellement embauchés et l'enseignante pour le décharge de direction Mme Gwénaëlle ROUQUIÉ.

**Cars scolaires** : en début d'année scolaire, les autocars de l'entreprise PLANCHE ont rencontré des difficultés pour manœuvrer au centre village en raison des travaux liés au déploiement de la fibre optique. La commission Infrastructures s'est rendue sur place pour constater et déplacer, le cas échéant, les objets gênants.

### Restaurant scolaire

Depuis le 04/09/2023 la nouvelle organisation de la cantine scolaire se met en place. Les parents d'élèves se familiarisent avec le logiciel dédié qui leur permet d'inscrire ou désinscrire les enfants jusqu'à la veille à 11h00. La cantine est organisée en deux services, les enfants semblent bien manger, il y a une bonne ambiance.

Les Francas, association qui promeut les droits des enfants, accompagne les agents sur le terrain, pour observer, commenter l'organisation et ensuite faire des propositions d'amélioration de l'organisation.

### **Compte rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles, Cantine Scolaire et Centre de Loisirs**

Carine RIGOLLET rapporte que cette assemblée générale du 15/09/2023 a réuni les représentants des associations, le maire et les adjoints, le personnel communal, deux enseignants et huit parents. Sept familles seulement sur 64 étaient représentées.

Chaque association a présenté son bilan moral et financier. La Cantine Scolaire a annoncé lors de la réunion qu'en l'absence de nouveaux bénévoles, l'association serait dissoute au 31/12/2023. Le Centre de Loisirs, en revanche, retrouve depuis quelques mois un équilibre financier grâce à l'arrivée d'une nouvelle équipe de bénévoles.

Il n'y a pas eu de questions, ni d'observations, de la part des parents présents.

Le maire adresse ses remerciements pour la mise en route de la restauration scolaire avec la société RPC et pour les recrutements de personnel. Le retour des enfants et des parents d'élèves est globalement positif. Il regrette que le tissu associatif tende à se déliter, même à Condeissiat.

### **Animations**

**Olympiades 2023** : Carine RIGOLLET donne le compte rendu de l'animation qui a eu lieu le 09/09/2023. Cette manifestation destinée aux jeunes de 11 à 21 ans a rencontré un vif succès. Plusieurs élus de la commission Enfance Jeunesse étaient présents pour encadrer les jeunes avec l'aide d'animateurs professionnels. Des remerciements sont adressés aux Conscrits pour leur contribution et aux jeunes participants pour leur comportement exemplaire.

**Veillée jeunes** : une réunion de préparation aura lieu le 22/09/2023 pour une veillée programmée dans le courant de l'automne.

## **6. ECONOMIE SOCIAL**

### **Economie**

#### **Délibération n° 2023-09-047 : installation d'un distributeur alimentaire**

La société Just Queen, représenté par Cédric GUYOT, sollicite l'autorisation d'implanter un distributeur de pizzas à emporter automatique et un distributeur de boissons sur la Place des Erables. Une présentation a été faite en début de la présente séance du Conseil municipal. La société s'engage à installer un appareil qui s'intègre à son environnement et qui répond aux prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. La zone d'occupation du domaine public est de 5 m<sup>2</sup>, aucun mobilier ni publicité n'est autorisé en dehors de cette zone. En contrepartie l'occupant versera une redevance mensuelle de 200,00 € à la commune. L'alimentation électrique nécessaire au fonctionnement du distributeur est à la charge exclusive de l'occupant précaire, qui s'engage à souscrire un abonnement auprès du distributeur d'énergie de son choix. L'occupant assurera le nettoyage du distributeur, et participera activement à la gestion des déchets.

La commission Economie Social présente à l'assemblée le projet de convention d'occupation du domaine public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, accepte l'implantation d'un distributeur à pizza sur la Place des Erables et approuve le projet de convention d'occupation du domaine public. Il fixe la redevance à 200,00 € par mois, révisible annuellement par délibération du Conseil municipal et autorise le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Immeuble commerce** : le bail signé avec la SARL SEIGNER est résilié à la fin de la période triennale, soit le 30/09/2023, à la demande de l'occupant. Eliane RAVISTRE informe le Conseil municipal que l'état des lieux sortant a été réalisé le 18/09/2023.

## Délibération n° 2023-09-048 : cession de l'immeuble commerce

Le maire rappelle que l'immeuble commerce, datant de 1890, se compose d'un local commercial au rez de chaussée d'une superficie de 105,60 m<sup>2</sup>, d'un appartement à l'étage de 75,80 m<sup>2</sup> habitables, d'un grenier de 57,60 m<sup>2</sup>, d'une remise de 16,00 m<sup>2</sup> environ, d'un étable de 80,00 m<sup>2</sup> d'une cour de 116 m<sup>2</sup> environ, sis 29-37 route de la Bresse à Condeissiat, cadastré B 80, en zone UA. Le bail commercial pour l'épicerie se termine le 30/09/2023 (fin de la période triennale). L'appartement est occupé actuellement par des locataires qui ne bénéficient pas d'un droit de préemption pour l'achat de leur logement, en raison de la vente de l'immeuble en un seul tènement. Il propose de mettre l'immeuble sur le marché et demande au Conseil de se prononcer et de fixer les conditions de vente du bien.

Marc de CLAVIERE, potentiellement indirectement intéressé à l'affaire, quitte la salle du Conseil. Il ne prend pas part aux délibérations, ni au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, considérant que l'immeuble appartient au domaine privé communal et considérant que par avis du 07/06/2023 le Pôle d'évaluation domaniale de l'Ain a évalué ce bien à 125 000 € HT, donne son accord pour la vente de l'immeuble « commerce » de gré à gré (à l'amiable).

Le Conseil municipal fixe le prix de vente à hauteur 125 000 € minimum, hors frais de notaire, qui seront à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à conduire la vente, dont acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun. Les modalités de vente sont fixées comme suit : la vente est ouverte à tous, les candidats à l'acquisition pourront visiter le bien en prenant au préalable rendez-vous auprès de la mairie, la publicité pour la vente sera faite par affichage de la délibération sur place, sur le Bon Coin, sur le site internet de la commune, par newsletter et par voie de presse.

## Social

Commission action sociale : la commission garde un contact régulier par téléphone avec les personnes ayant retourné à la mairie une fiche de veille sanitaire.

Octobre Rose : deux circuits de marche seront proposés dans le cadre de cette opération avec des lieux de ravitaillement pour les participants. Des tee-shirts seront disponibles à la vente. Des urnes seront présentes dans les commerces locaux et pendant les deux jours de l'opération. L'ensemble des dons seront versés à l'association « Courir pour Elles ».

Festival Pasa Pasa 2023 : trois ateliers gratuits « partage savoir passion savoir-faire » auront lieu le 30/09/2023 de 14h00 à 18h00 à la bibliothèque de Condeissiat. L'accueil des exposants se fera à 11h00.

## 7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, il est décidé de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

## 8. SAPEURS-POMPIERS

### Délibération n° 2023-09-049 : élection partielle des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif communal

Le maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté ministériel en date du 7 novembre 2005 portant organisation des Comités Consultatifs Communaux des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV). Il indique qu'en raison de deux vacances de siège de représentant titulaire des SPV du corps communal non remplacés par leurs suppléants, les sapeurs-pompiers ont procédé à une élection partielle de leurs représentants. L'assemblée doit désigner les

représentants de la commune au sein du CCCSPV dans la limite du nombre de représentants de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal à savoir : le chef de corps, adjudant, membre de droit, un sergent titulaire et un suppléant, un caporal titulaire et un suppléant, un sapeur 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après avoir délibéré, désigne les représentants du Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires comme suit :

- Président : Stephen GAUTIER, maire
- Chef de corps membre de droit : Sébastien BELOUZARD
- Sergent : Jérôme TUFEL, titulaire, Anthony RICHONNIER, suppléant
- Caporal : Maxime FERNANDEZ, titulaire, David VEIGAS, suppléant
- Sapeur 1<sup>ère</sup> classe : Maëlys FAILLET, titulaire
- représentant de l'administration : Eliane RAVISTRE, titulaire, Ophélie MOREL, suppléante
- représentant de l'administration : Martine BUGNOT, titulaire, Gérard TUFEL, suppléant
- représentant de l'administration : Michel VUGNON, titulaire, Diane SUIPHON, suppléante

## **9. COMPTE RENDU DE REUNION**

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, il est décidé de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

## **10. ACTES DE GESTION ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU MAIRE**

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, il est décidé de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Illuminations : il est décidé de faire réparer une prise électrique extérieure et de renouveler certaines guirlandes lumineuses.

Salon des Maires de l'Ain : Stephen GAUTIER rappelle que tous les conseillers municipaux et collaborateurs ont la possibilité d'assister à ce salon.

Déchets : Martine BUGNOT informe l'assemblée que la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne sera fermée du 24 au 26/10/2023 inclus pour permettre la réfection de l'accès. Par ailleurs, un recensement des colonnes de verre de chaque commune sera réalisé fin 2023.

Marc de CLAVIERE souligne que le délai de quinze jours entre chaque collecte en porte-à-porte est intenable. Stephen GAUTIER répond qu'une réunion est organisée à ce sujet avec les restaurateurs et entreprises du territoire.

La séance est levée à 23h00